

Clermont en

Rose M

Attestation de santé pour les mineurs



Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition conformément au décret N°2021-564 du 7 mai 2021 consultable sur le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

En résumé :

Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive à condition qu'une personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative.

Le questionnaire de santé est confidentiel, seule la présente attestation doit être fournie à l'organisateur.

ATTESTATION

Je soussignéPère ou mère

de l'enfant autorise ce
dernier à courir en allure chronométrée

Certifie en qualité de parent exerçant l'autorité parentale ou de tuteur légal que l'enfant :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / /

A répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire de santé et qu'il est de ce fait dispensé de joindre un certificat médical à son inscription.

Fait à : le : / /

Signature :